**Actualité 3 : Protégez votre famille : éteignez le moteur pour éviter l’intoxication ! 🚗**

**ÉVITEZ** de laisser tourner le moteur de votre voiture ou tout autre équipement à essence (VTT, souffleuse, tondeuse, etc.) dans le garage ou dans l’abri d’auto (ex. : abri Tempo) fermé.

Pour prévenir l’intoxication au monoxyde de carbone, le Centre antipoison du Québec recommande les actions suivantes :

* Installer un détecteur de monoxyde de carbone certifié dans sa résidence et dans son garage ;
* S’assurer d’ouvrir l’abri ou le garage avant de démarrer la voiture ;
* Éviter de laisser le moteur tourner plus que quelques minutes.

**Pour plus de détails, consultez le site du Centre antipoison du Québec ➡️** [ciussscn.ca/prevention-intoxications](https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/antipoison/prevention-des-intoxications)

#PrévenirLesEmpoisonnements